



Contribution de la CFE-CGC au Grand débat national

FISCALITÉ

Janvier 2019

LE CONSTAT

La structure des ressources fiscales de l'État a été profondément modifiée en 10 ans. Si la part de la TVA est restée stable (~52%), la part de l'impôt sur les revenus (payé majoritairement par les classes moyennes) a fortement augmenté, passant de 51 Mds€ à 74 Mds€ (soit +45 %) et la part de l'impôt sur les sociétés, payé majoritairement par les grandes et moyennes entreprises (hors les GAFAM !), a été divisé par plus de 2, passant de 52 Mds à 26 Mds€, notamment du fait de l'introduction du CICE (Crédit d'impôt Compétitivité Emploi) qui pèse presque 20 Mds€ par an.

C'est donc l'impôt payé par les classes moyennes qui a financé (à hauteur de 23 Mds€/an) la baisse d'impôt accordée aux sociétés sans que celles-ci contribuent à créer les emplois qui auraient dû résulter de cette aide ! Le montant cumulé de CICE de 84,4 Mds€ depuis sa mise en œuvre en 2013 n'a conduit qu'à la création ou la sauvegarde de moins de 100 000 emplois.

Les ménages ont donc vu ces dernières années les prélèvements augmenter au travers de l'impôt sur le revenu, mais également de la CSG, la fiscalité locale, la fiscalité écologique... ainsi que pléthore de mesures : division par 2 du quotient familial, gel du barème de l'impôt sur le revenu, suppression de l'exonération fiscale de la participation employeur à la complémentaire santé, etc.

Un sentiment d'injustice fiscale alimente la crise actuelle. La transformation de l'impôt sur la fortune en impôt sur la fortune immobilière et la baisse de la taxation des revenus du capital (ramenée au maximum à 30 %) ont été vécu comme un véritable « cadeau aux très riches » privant l'État de plus de 5 Mds€.

S'ajoutent à cela les différentes formes d'évasions et de fraudes fiscales qui représentent un manque à gagner important pour l'État, de l'ordre de 80 à 100 milliards d'euros par an.

LA RÉPONSE

La CFE-CGC fait des propositions pour redonner efficacité et justice à notre système fiscal et améliorer le consentement à l'impôt.

Les propositions de la CFE-CGC

- Fiscalité des entreprises

Avoir la volonté politique de lutter enfin efficacement contre les fléaux de l'évasion et de l'optimisation fiscale et imposer une régulation efficace des pratiques financières. Une régulation européenne paraît indispensable. Taxer le chiffre d'affaires réalisé en France des sociétés internationales qui minimisent intentionnellement leur bénéfice.

Conditionner impérativement les aides fiscales accordées aux entreprises du type Crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi (CICE) et Crédit Impôt Recherche (CIR) à des contreparties concrètes mesurables et durables.

Supprimer le cumul en 2019 du CICE au titre de l'exercice 2018 et de la baisse des cotisations sociales : cela générerait un gain de recettes fiscales de plus de 15 Mds€

Aboutir à une réelle harmonisation de la fiscalité des sociétés en Europe, incluant les géants du numérique.

- Fiscalité des ménages

Impôt sur le revenu : afin d'assurer une progressivité plus graduelle du barème, créer quatre tranches supplémentaires en séparant en deux la tranche d'impôt sur le revenu à 14 %, en trois la tranche d'impôt sur le revenu à 30 %, et en deux celle à 41 %, et augmenter le plafond de l'avantage procuré par le quotient familial à 2 000 euros par demi-part fiscale. Le quotient familial étant un outil de redistribution horizontale, qui vise à garantir un niveau de vie équivalent, à revenu équivalent, à deux familles avec ou sans enfant.

Impôt sur le patrimoine : Réinstaurer un impôt qui fasse contribuer les détenteurs d'un patrimoine et/ou de revenus de patrimoine importants.

Taxe d'habitation : Maintenir la mise en œuvre de sa suppression complète, l'État assurant la compensation à l'euro auprès des collectivités territoriales impactées.

Accroître la transparence concernant les impôts et leur utilisation, et donc la compréhension des ménages de notre système fiscal. Pourquoi ne pas distribuer annuellement à chaque foyer fiscal un récapitulatif des impôts payés et de ce à quoi ils ont servi, mentionnant également les prestations, les revenus etc. perçus.